

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 mars 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 2) ;
6 (ordre du jour 2 à 3) ; 7 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 7 (ordre du jour 1 à 2) ;
8 (ordre du jour 2 à 3) ; 9 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ;
Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Evelyne DUPUY ; Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Emmanuel DENIS de Christophe BOULANGER

Absents excusés :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Frédéric AUGIS ;
Christophe BOULANGER ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ;
Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 21/03/ 08 - FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITÉ DU 32 RUE HÉLÈNE BOUCHER À TOURS

Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice - Président, présente le rapport suivant :

Madame Marie-Renée BÉRON est propriétaire d'un logement situé 32 rue Hélène Boucher à Tours, compris dans un petit ensemble immobilier constitué de deux logements mitoyens soumis au statut de la copropriété, édifié sur la parcelle cadastrée section ER numéro 537 et figurant en zone UM au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Tours.

Ce logement d'environ 59 m² possède deux niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée et d'une pièce avec séjour et cuisine équipée. L'étage, sous pente partielle, possède une salle d'eau et deux chambres, l'une d'elles étant agrémentée d'une mezzanine accessible par un escalier de meunier. À l'extérieur, une courette pavée, limitée par le mur d'enceinte des casernes Beaumont-Chauveau et bénéficiant d'un accès sur la rue, complète le bien.

En 2019, Madame BÉRON a pris l'attache de deux agences immobilières afin d'obtenir un avis de valeur sur son logement. Par avis en date du 20 mai 2019 et du 19 septembre 2019, le bien a été évalué entre 230 000 € et 250 000 € net vendeur.

Aussi, suite à la demande de Madame BÉRON, le Syndicat des Mobilités de Touraine a adressé une demande d'avis domanial au pôle d'évaluations domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire. Par avis en date du 6 octobre 2020, ledit pôle d'évaluations domaniales a estimé le bien à 225 000 € net vendeur.

Cette évaluation a été présentée à Madame BÉRON lors d'un rendez-vous qui s'est tenu le 10 novembre 2020 en l'hôtel métropolitain, et le Syndicat des Mobilités de Touraine a établi son offre sur ce montant. Suite à cet échange, puis à une contre-proposition formulée par Madame BÉRON le 13 décembre 2020 et à une nouvelle offre du Syndicat des Mobilités de Touraine en date du 2 février 2021, les parties se sont entendues sur la somme de 247 500 € net vendeur.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne LETEUIL, notaire à Tours, 1 place Jean Jaurès à Tours.

Il est précisé que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis domanial en date du 6 octobre 2020,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien appartenant à Madame Marie-Renée BÉRON, situé 32 rue Hélène Boucher à Tours, édifié sur la parcelle cadastrée section ER numéro 537 et soumis au statut de la copropriété, au prix de 247 500 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à Maître Anne LETEUIL, notaire à Tours, 1 place Jean Jaurès à Tours,
- **DIT** que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

